

ETE 2024

TOSCANE EN LIBERTE

Châteaux et vignobles du Chianti

8 jours / 7 nuits / 6 jours de randonnée



De Florence, la ville musée marquée, depuis des siècles par la magnificence des Médicis - à Sienne, la médiévale et sa magnifique place du Campo où résonne chaque année les cavalcades des chevaux du Palio... une itinérance inédite à travers les châteaux et vignobles du Chianti, dans des paysages sortis tout droit des tableaux des grands maîtres de la Renaissance.

PROGRAMME

Jour 01 : Arrivée à Florence.

Arrivée à Florence, installation à votre hôtel. Selon votre heure d'arrivée, visite de la ville. Vous pourrez y découvrir ses innombrables monuments dont le fameux Duomo (cathédrale Santa Maria del Fiore), magnifique bâtisse en plein cœur de la ville. Célèbre pour sa richesse artistique, de nombreux musées sont à visiter dont celui des Offices ou la Galerie de l'Académie où se trouve David de Michel Ange. En passant par le fameux Ponte Vecchio, montez à la place Michel Ange et profitez d'une incroyable vue sur l'ensemble de la ville et l'Arno.

Dîner libre et nuit à l'hôtel.

Jour 02 : Florence – Greve in Chianti

Après le petit-déjeuner, vous quittez Florence en bus pour rejoindre Greve in Chianti. Vous déposez vos bagages à l'hôtel avant de partir randonner. Randonnée jusqu'au village de Passo dei Pecorai puis retour en bus jusqu'à votre hébergement (environ 10 min de transport).

Dîner libre et nuit à l'hôtel.

4h de marche, 10 km, +350m/-350m de dénivelé

Jour 03 : Greve in Chianti.

Cette étape est une boucle autour du village. L'itinéraire vous amène à la visite du hameau perché de Conventoio. Vous montez ensuite sur les crêtes du Chianti qui offrent une magnifique vue sur le Valdarno. Passage au Château d'Uzzano datant du XIIIème siècle, avant de regagner le village de Greve in Chianti et sa belle place Matteotti.

Dîner libre et nuit à l'hôtel.

4h30 de marche, 12,5 km, +380m de dénivelé

Jour 04 : Greve in Chianti à Radda in Chianti

Vous découvrez Montefiorale, l'un des plus anciens villages du Chianti, toujours entouré de ses murs d'origine. Puis, vous passez par le village de crête de Panzano avec son château et son abbaye. Transfert en bus pour Radda in Chianti, petit village fortifié par les Florentins en 1400.

Installation, dîner libre et nuit à l'hôtel.

3h30 de marche, 11km, +350m/-300m de dénivelé

Jour 05 : Radda in Chianti

L'itinéraire de ce jour est une boucle autour de Radda in Chianti. Lors de votre randonnée vous découvrez le Moulin de San Cassiano et l'Abbaye romane de Santa Maria Novella. Avant de regagner Radda, vous passez par le village fortifié de Volpaia, pour découvrir un château médiéval et une jolie église dans le style de Brunelleschi.

Dîner libre et nuit à l'hôtel.

5h de marche, 14 km, +500m/-350m de dénivelé

Jour 06 : Radda in Chianti à Sienne.

Randonnée de Radda jusqu'à Gaiole par la Villa Vistarenni, le village fortifié de Vertine et le couvent de Spaltenna datant du XIIème siècle. Puis départ en bus pour Sienne. Installation à votre hôtel et visite de la ville. Déambulez dans ses principales rues et places dont l'incomparable "Piazza del Campo". Découvrez ses trésors artistiques qui vous ramèneront à l'époque médiévale.

Dîner libre et nuit à l'hôtel.

3h30 de marche, 13 km, +350m/-350m de dénivelé

Jour 07 : Sienne - San Gimignano.

Départ en bus pour San Gimignano (environ 25 minutes de trajet). Après avoir déposé vos bagages à l'hôtel, vous partez pour une randonnée en boucle autour du village. Vous visitez San Gimignano, connu sous le nom de « village aux belles tours » grâce à ses 14 tours médiévales encore conservées construites par les familles les plus influentes de l'époque pour montrer leur richesse.

Dîner libre et nuit à l'hôtel.

4h de marche, 12,5 km, +350m de dénivelé

Jour 08 : Fin du séjour à San Gimignano – retour en bus possible pour Florence ou Sienne.

LES PLUS DE CE SEJOUR

- La traversée de la vallée du Chianti par ses vignes et ses oliveraies
- Un bain de culture artistique entre les villes de Florence et Sienne
- Des paysages pittoresques toscans entre villages fortifiés et châteaux

Le programme a été établi selon les derniers éléments connus lors de sa rédaction et peut être sujet à des modifications dans un souci de qualité. De plus, des situations indépendantes de notre volonté peuvent modifier le déroulement de votre séjour (météo, routes coupées, vols annulés ou retardés, grèves, fêtes locales...). Nos guides feront de leur mieux pour s'adapter à ces aléas, avec leur expérience et leur professionnalisme. Votre satisfaction et votre sécurité sont les éléments qui prédominent dans ces décisions de modification.

FICHE PRATIQUE

ACCUEIL

Le jour 1 à Florence (heure d'arrivée à votre convenance), à votre premier hébergement.

Accès voiture : Accès par le tunnel du Fréjus puis autoroute A32 jusqu'à Turin ; A21 jusqu'à Piacenza et A1 jusqu'à Florence ou accès par Nice – Vintimille puis autoroutes A10 ; A12 et A11 jusqu'à Florence via Genova et Lucca.

Vous pouvez consulter votre itinéraire sur le site : www.viamichelin.com

En navette : Florence – Greve in Chianti en bus : Il existe une ligne de bus (la ligne 365 avec la compagnie SITA) qui, quotidiennement, effectue la liaison Florence – Greve in Chianti. (environ 5€). A partir de 6h40 le matin et jusqu'aux alentours de 20h le soir, avec un départ toutes les heures environ un bus vous dépose à Greve in Chianti.

La gare routière à Florence se trouve à 100 mètres à gauche de la gare ferroviaire (SMN). Le voyage prend une heure. Vous pouvez acheter les tickets de bus à la gare ferroviaire ou routière de Florence.

San Gimignano – Florence en bus : Pour vous rendre de San Gimignano à Florence, il faut prendre deux bus différents. Le premier fait la liaison San Gimignano – Poggibonsi (ligne 130) le trajet dure environ 20 à 25 minutes et il y a un départ à peu près toutes les heures. (2.5€). Ensuite, il faut faire un changement et prendre la ligne 1310 (Siena-Firenze) qui vous emmène de Poggibonsi à Florence. Départ toutes les heures et le trajet dure 50 minutes. (5.2€).

Accès train : gare de FLORENCE SANTA MARIA NOVELLA

DISPERSION

A San Gimignano après le petit déjeuner (nombreux bus pour Florence)

Retour train : gare de Florence Santa Maria Novella

Florence (Campo di Marte) 21h34 Train-couchettes
Paris Gare de Lyon 10h18

Départ de Dijon possible. Se renseigner sur le site www.thello.com.

Pour rejoindre Greve depuis la gare de Florence, voir encadré ci-dessous.

Hébergement avant ou après la randonnée : nous consulter

NIVEAU

Niveau 1 à 2 sur une échelle de 5.

Marcheurs occasionnels

Accessible à toute personne, même débutante, en recherche d'immersion en pleine nature mais sans trop d'efforts.

Vous marchez environ 4h par jour, les dénivelées sont faibles excepté le jour 5, plus difficile avec + 500 m de dénivelée

Aucune difficulté de terrain particulière

HEBERGEMENT

Hôtels ** à *** et/ou chambres d'hôtes

TRANSFERTS INTERNES

Les transferts indiqués au programme sont en transport en commun : le bus est à votre charge. Dans vos documents de voyage, vous retrouverez toutes les informations pour ces trajets : horaires, où prendre les billets, lieux/arrêts, lignes etc.

PORTAGE DES BAGAGES

Les jours 4 et 6, de Greve à Radda et de Radda à Sienne, le transport de vos bagages est pris en charge. Lors de vos transferts en bus entre deux villes les jours 2 et 7 vous transportez vos bagages. Pour les randonnées chaque jour, vous ne portez que vos affaires de la journée.

GROUPE

A partir de 2 personnes

TOPO GUIDE

Votre topo (dossier de voyage) vous sera envoyé par courrier environ 1 mois avant votre départ : il récapitulera les contacts utiles et le détail de votre programme jour par jour, ainsi que les points de RV et d'accès à vos hébergements.

Sur certains séjours, vous y trouverez également une ou plusieurs carte IGN. Un seul topo est imprimé et envoyé par groupe. Possibilité d'envoi de plusieurs topos (avec supplément). En cas de réservation de dernière minute ou d'adresse à l'étranger, votre topoguide sera envoyé au premier hébergement de votre séjour et vous sera remis à votre arrivée sur place

EQUIPEMENT INDIVIDUEL A PREVOIR

BAGAGES :

- 1 sac de voyage par personne (ou valise à roulettes). Un bagage trop volumineux est à proscrire car poserait des soucis d'encombrement du bus ou d'organisation logistique.
- 1 sac à dos de 35-40 litres environ à armatures souples avec ceinture ventrale et un dos bien aéré pour votre confort (pour porter vos affaires personnelles de la journée : appareil photo, pique-nique du déjeuner, gourde, vivres de course, veste coupe-vent, pull, vêtement de pluie...). Ce bagage est placé généralement en cabine lors de vos transports aériens éventuels (10kg maximum par personne, habituellement).

Sur les séjours itinérants ou semi-itinérants, il est demandé de limiter également le poids à 10-12kg, car l'accès malaisé à certains hébergements pourrait compromettre la livraison des bagages. Nous vous invitons également à éviter d'y laisser des objets fragiles et/ou de valeur.

VÊTEMENTS :

Pour le haut du corps, le principe des 3 couches permet de gérer quasiment toutes les situations :

- une couche légère et respirante
- une couche chaude
- une couche imperméable et respirante.

En marchant, par beau temps calme, le sous-pull peut suffire. Par temps de pluie ou vent, il suffit de rajouter cette veste imperméable. Par grands froids ou lors des pauses, la veste polaire est un complément indispensable.

Prévoir des vêtements qui séchent rapidement et donc éviter le coton. Préférez les fibres synthétiques qui permettent de rester au sec et au chaud aussi longtemps que possible. Pensez à vous couvrir avant d'avoir froid, mais surtout à vous découvrir avant d'avoir trop chaud. La sueur est l'ennemi du randonneur, car elle humidifie les vêtements qui sont rapidement glacés lors des pauses. Ainsi, il est très rare d'effectuer une ascension vêtue d'une veste polaire.

La liste complète et idéale : (à adapter néanmoins suivant la randonnée et la saison, et en fonction de vos habitudes)

- 1 chapeau de soleil ou casquette, ou foulard
- 1 bonnet ou bandeau en polaire et/ou un tour de cou
- 1 paire de gants légers
- Tee-shirts manches courtes en matière respirante de préférence (1 pour 2 jours de marche).
- 1 sous-pull à manches longues en matière respirante ou une chemise (parfois, les sommets sont ventés et une petite épaisseur est la bienvenue pendant la pause déjeuner),
- 1 veste chaude type polaire (voire déperlante) ou type chaude et compressible)
- 1 veste coupe-vent imperméable et respirante avec capuche
- 1 cape de pluie éventuelle et/ou sursac
- 1 pantalon de randonnée solide, ample, confortable, déperlant
- 1 surpantalon imperméable et respirant
- 1 short ou pantacourt, confortable et solide
- Chaussettes de marche (1 paire pour 2 jours de marche). Privilégier la laine ou les chaussettes spécifiques randonnée type bouclette" qui vous éviteront l'échauffement prématuré des pieds
- 1 paire de chaussures de randonnée tenant bien la cheville et imperméables, avec semelle qui accroche bien au relief et résistante à l'abrasion. Pensez à tester auparavant les chaussures neuves et celles inutilisées depuis longtemps. ou si vous êtes habitués, une paire de chaussures basses type trail, notamment pour les séjours été.
- 1 paire de guêtres (facultatif)
- 1 maillot de bain et 1 serviette qui sèche rapidement (facultatif en vue d'éventuelles baignades)
- 1 pantalon confortable pour le soir
- 1 paire de chaussures de détente légères pour le soir, type baskets, permettant aussi d'être utilisées pour les visites ou balades en ville.

MATÉRIEL :

POUR LE PIQUE-NIQUE

- Couverts
- 1 boîte de conservation en plastique de 0,5 litre minimum (impératif même s'il peut arriver qu'elle ne serve pas)
 - 1 gobelet plastique ou aluminium avec anse isolée pour éviter les brûlures avec les boissons chaudes
 - 1 couteau de poche pliant (facultatif)
 - 1 gourde isotherme ou aluminium de 1,5 litres minimum ou gourde souple (déconseillée en hiver) ou une gourde filtrante éventuellement. Surtout utile en hiver, si

vous souhaitez, prendre une bouteille isotherme pour emporter thé, café... pendant la randonnée)

AUTRES

- 1 grand sac plastique à glisser dans votre sac à dos afin de protéger vos affaires des intempéries et/ou 1 sur-sac
- 1 pochette étanche avec : votre contrat d'assistance, vos papiers d'identité, carte vitale et tout autre document mentionné dans la rubrique formalités
- 1 parapluie solide et léger (facultatif mais très utile en cas de pluie, ou même de canicule)
- 1 paire de bâtons de marche télescopiques (selon vos habitudes ou le niveau technique des randonnées, se référer au paragraphe « Niveau Technique » de la fiche technique du séjour)
- 1 paire de lunettes de soleil de bonne qualité (protection niveau 3 ou 4) couvrant bien les côtés
- Crème solaire avec un bon indice de protection (30 minimum) et écran labial (le tout systématiquement dans le sac à dos)
- Trousse de toilette (brosse à dents, déodorant, etc...)
- Protections auditives en cire ou en mousse (contre les ronflements de voisinage ou autres nuisances sonores)
- Mouchoirs
- Papier toilette
- 1 frontale ou lampe de poche + couverture de survie : à mettre systématiquement dans le sac à dos, un retard imprévu suite à un incident peut subvenir même au cours d'une randonnée facile
- Des lunettes de rechange (si vous portez des lunettes de vue)
- Appareil photo, jumelles (facultatif)

PHARMACIE :

Le guide est équipé d'une pharmacie de premiers secours (non destinée à subvenir à vos besoins pour de petits aléas). Néanmoins, il n'est pas autorisé à administrer tout médicament à un participant sans prescription médicale ou accord médical des secours.

Prévenez le guide de toute maladie, traitement ou autre allergie qui pourraient compliquer une prise en charge médicale en cas d'incident, ou tout malaise éventuel qui pourrait vous arriver en cours de randonnée.

Vos médicaments habituels

Médicaments contre la douleur : paracétamol de préférence

Médicaments contre les troubles digestifs (facultatif)

Antistaminiques contre les piqûres d'insectes par exemple (facultatif)

Pastilles contre le mal de gorge (facultatif)

Bande adhésive élastique en 5 ou 8 cm de large x 2,5 m (facultatif)

Jeux de pansements adhésifs + compresses désinfectantes

Collyre (en cas de poussières ou irritation/sécheresse oculaire)

Double peau pour protéger les ampoules aux pieds (facultatif)

Pince à épiler (facultatif)

Petits ciseaux (facultatif)

Vitamine C (facultatif)

Pince à écharde (facultatif)

Gel hydroalcoolique antibactérien utile pour se laver/désinfecter les mains.

DATES ET PRIX

Départ possible tous les jours du 04 mars 2024 au 24 novembre 2024

Départ possible tous les jours du 04 mars au 24 novembre 2024.

Prix par personne en basse saison (du 04/03 au 12/05 et du 01/10 au 24/11) :

A partir de 2 participants : 650€/pers.

A partir de 3 participants : 630€/pers.

A partir de 4 participants : 600€/pers

Prix par personne en haute saison (13/05 au 30/09) :

A partir de 2 participants : 700€/pers.

A partir de 3 participants : 675€/pers.

A partir de 4 participants : 650€/pers.

A partir de 5 participants : remise privilégiée. Nous contacter.

Le supplément chambre individuelle est obligatoire pour 1 participant et pour les bases 3 participants.

Supplément chambre individuelle basse saison : +230€/pers (sous réserve de disponibilité)

Supplément chambre individuelle haute saison : +310€/pers (sous réserve de disponibilité)

Supplément demi-pension : +185€/pers (sauf dîner à Sienne et à Florence)

LE PRIX COMPREND

- L'hébergement sur la base de 2 personnes,
- Les 7 petits déjeuners,
- Les dîners sauf J1 et J6
- La fourniture d'un topo guide pour les randonnées,
- Le transport des bagages les jours J4 et J6, de Greve à Radda et de Radda à Sienne.

NE COMPREND PAS

- Le transport aller/retour jusqu'au lieu de rendez-vous et de dispersion,
- Les courts transferts au départ et retour des randonnées et les tickets de bus (env.10 €),
- Les repas du midi et les dîners
- La taxe de séjour (à régler directement aux hôtels sur place),
- Les boissons et dépenses personnelles,
- Les frais d'inscription éventuels,
- Les assurances proposées
- D'une façon générale, tout ce qui n'est pas indiqué dans "Le prix comprend".

POUR EN SAVOIR PLUS

ATTENTION : Certaines villes en Italie sont desservies par une ZTL (*Restricted Traffic Zone* - « Zone de trafic restreinte ») dans laquelle l'accès aux véhicules et le stationnement sont limités et réglementés. Pour y accéder avec votre véhicule personnel, veuillez à bien vérifier la conformité et les autorisations d'entrée sur le site:

http://www.disabledmotorists.eu/en/about_reciprocity/

Les portes d'entrée de la ZTL sont signalées par des panneaux de signalisation et surveillées par une caméra. L'accès aux véhicules est surveillé 24 heures sur 24 par un système de frontière électronique qui assure la reconnaissance automatique immédiate de la plaque d'immatriculation (RAPI) et vérifie si les véhicules sont autorisés ou non. Les véhicules non autorisés recevront immédiatement une amende.

FORMALITÉ : Carte d'identité ou passeport en cours de validité.

SANTÉ : Aucun vaccin n'est obligatoire ; nous vous conseillons d'être à jour pour toutes vos vaccinations classiques (diphtérie, tétanos, typhoïde, poliomyélite).

ADRESSE UTILE :

Office National du Tourisme Italien (ENIT) :

23, rue de la Paix 75002 PARIS

Tel : 01 42 66 66 68 Fax : 01 47 42 19 74

Email : enit.parigi@wanadoo.fr,

Sites : <http://www.enit.it> ou <http://www.enit-france.com>

BIBLIOGRAPHIE :

- "Florence et la Toscane " Guide Vert MICHELIN :

- "Toscane" par S. Romano (Le Seuil, coll.Points Planète)

- "L'Art italien" par A.Chastel (Flammarion)

Ouvrages de littérature pour se mettre dans l'ambiance :

- "Toscane" par Pierre-Jean Rémy (Le livre de poche)

- "Petits malentendus sans importance" par Antonio Tabucchi (coll. 10 / 18)

- "Place de Sienne, côté ombre" par Fruttero et Lucentini (Seuil).

INFORMATIONS TOURISTIQUES

FLORENCE

Le premier établissement humain sur le terrain marécageux au confluent du Mugnone et de l'Arno remonte à l'âge du fer (XI-VIII^{ème} siècle av. J.-C.) ; le musée archéologique conserve de rares témoignages de la nécropole et des origines étrusques de la ville.

Florence fut en fait, fondée par les Romains au premier siècle avant Jésus-Christ. Florence commença sa renaissance après la décadence des époques barbares, à l'époque carolingienne, atteignant les plus hauts sommets de la civilisation entre les XI^{ème} et XV^{ème} siècles, comme commune libre entre l'autorité des Empereurs et celle des Papes. Au XV^{ème} siècle, elle passa sous la Seigneurie des Médicis qui devint ensuite Grands Ducs de Toscane. Ce fut le moment de la grande splendeur de la ville, dans les arts et la culture, dans la politique et l'économie. En 1860 la Toscane fit son entrée dans le Royaume d'Italie, dont Florence devait devenir la capitale de 1865 à 1871, redonnant à la ville une fonction importante dans la culture et dans l'art.

Florence renferme dans ses musées un exceptionnel patrimoine artistique.

A Florence vécut Cimabue et Giotto, pères de la peinture italienne, Arnolfo di Cambio et Pisano, rénovateurs de l'architecture et à la Renaissance, toute une pléiade d'artistes. Les architectes Brunelleschi et Michelozzo, les sculpteurs et peintres : Ghiberti, Donatello, Masaccio, Fra Angelico, Botticelli, Michel-Ange, Léonard de Vinci... et tant d'autres !

SIENNE

Née en tant que colonie romaine du temps de la République, Sienne connut une histoire tourmentée sous l'Empire et le Haut Moyen Âge ; la puissance et la constante rivalité de Florence firent obstacle à son expansion territoriale.

Après la domination des Lombards et des Francs, elle passa vers le milieu du XI^{ème} siècle aux mains des Evêques Conti, auxquels succédèrent au siècle suivant les Consoli, remplaçant le pouvoir clérical par un gouvernement laïc. C'est à cette époque-là que Sienne atteignit le summum de sa puissance politique et économique. Grâce en particulier au Gouvernement des Neuf, instauré en 1277 et à l'ascendant pris sur Florence pendant soixante dix ans, naquit la magnificence des monuments siennois, dont la perle reste la Piazza del Campo.

À Sienne tout n'est que splendeur artistique, chefs-d'œuvre inestimables, créations stupéfiantes ; il semble qu'en une compétition idéale et hors du temps Nicola et Giovanni Pisano, Duccio et Simone Martini, Donatello et Ghiberti aient voulu laisser une preuve lumineuse de leur art immortel.

LE CHIANTI

Renfermé entre les provinces de Sienne et de Florence le pays du Chianti est harmonieux, ressemblant à un paysage féodal. Le tableau offert aux visiteurs est encore intact, un paradis

d'autrefois qui ne connaît ni pollution ni ciment. Des bois couvrent une moitié du territoire, tandis que sur l'autre se développent la vigne, l'olivier et d'autres cultures. L'altitude varie entre 300 et 900 mètres.

INSCRIPTION, ANNULATION & ASSURANCES

INSCRIPTION

En ligne sur notre site internet www.espace-evasion.com, ou en renvoyant la fiche d'inscription signée et un acompte de 30%, vous recevrez alors une confirmation d'inscription.

Inscription à plus de 22 jours du départ : aucun frais de dossier

Inscription entre 21 jours et 8 jours du départ : frais de dossier : 10 € (20 € pour les voyages et les séjours en liberté)

Inscription à moins de 8 jours du départ : frais de dossier : 20 € (30 € pour les voyages et les séjours en liberté) (le paiement doit être obligatoirement effectué par carte de crédit)

ANNULATION

ANNULATION De notre part :

ESPACE EVASION se réserve le droit d'annuler un séjour en cas d'insuffisance de participants (6 minimum, sauf cas particuliers précisés) ou par suite de conditions particulières qui risqueraient de compromettre le bon déroulement du séjour.

En cas d'insuffisance de participants, ceux-ci seront prévenus dans un délai minimum de 14 jours. Il vous sera proposé plusieurs solutions de remplacement. Si aucune solution ne vous convient, vous serez remboursé intégralement.

ANNULATION De votre part :

En cas de désistement de votre part (sauf si vous trouvez un remplaçant), les frais d'annulation à votre charge sont les suivants (la date prise en compte est celle à laquelle ESPACE EVASION a pris connaissance du désistement) :

Dans le cas général.

- Jusqu'à 31 jours du départ : 10 % du montant du séjour, avec un minimum de 30 €.
- Entre 30 et 21 jours : 35 % du montant du séjour.
- Entre 20 et 14 jours : 50 % du montant du séjour.
- Entre 13 et 2 jours : 75 % du montant du séjour.
- A moins de 2 jours du départ : 100 % du montant du séjour.

Dans le cas particulier de séjour incluant l'émission d'un billet d'avion non remboursable ou l'affrètement d'un bateau.

De 90 à 45 jours avant le départ : 1 000 €

De 44 à 31 jours avant le départ : 60 % du montant du séjour

A 30 jours et moins du départ : 100 % du montant du séjour

Pour les groupes constitués auxquels il est proposé un tarif par personne, le désistement d'une partie seulement des participants entraînera une modification du tarif pour les autres participants, ou sera soumise à des frais d'annulation de 100% quelque-soit la date de l'annulation.

Pour la prise en charge de ces frais, nous vous conseillons vivement de souscrire une assurance annulation. L'assurance n'entre en vigueur que si votre voyage est soldé.

Tout participant abrégant un séjour, ne respectant pas les lieux, dates ou heures de rendez-vous, ne pourra prétendre à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par votre accompagnateur, pour niveau insuffisant ou non-respect des consignes de sécurité.

ASSURANCES ANNULATION, FRAIS DE RECHERCHE ET SECOURS, ASSISTANCE - RAPATRIEMENT- INTERRUPTION

Nous vous proposons trois formules d'assurances au choix :

- Assurance Annulation + Assurance Bagages + extension Epidémies (3,4 % du montant du séjour).
- Assurance Frais de Recherche et Secours + Assistance Rapatriement + extension Epidémies (2 % du montant du séjour).
- Assurance Multirisques Annulation + Assurance Bagages + Retard de transport, Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement, Interruption de Séjour + extension Epidémies (4.8 % du montant du séjour).

Les garanties détaillées et les exclusions sont portées sur le fascicule : Annulation – Assistance Frais médicaux et Interruption de séjour et d'activités ASSURINCO MUTUAIDE Vagabondages contrat n° 4637 joint à votre confirmation d'inscription. Il est disponible sur www.espace-evasion.fr/telechargements ou sur simple demande. Attention, ce contrat s'adresse uniquement aux personnes dont le domicile principal est situé en France ou en Europe.

L'assurance Annulation

L'assurance entre en vigueur dès la souscription et si votre voyage est soldé. Les événements garantis sont :

- L'annulation pour motif médical : maladie grave, accident corporel grave ou décès de vous-même, un membre de votre famille...
- L'annulation pour causes dénommées :
 - * Dommages graves ou vols dans locaux privés ou professionnel, convocation en tant que témoin ou juré d'assise, ..., une franchise de 30 € par personne est déduite par l'assureur.
 - * La mutation professionnelle, la suppression et la modification des dates de congés payés du fait de l'employeur, vol des papiers d'identité, ... (franchise de 100 € par personne).
- L'annulation toutes causes justifiées (franchise de 10 % du montant des frais d'annulation avec un minimum de 50 € par personne et 150 € par dossier).
- Assurance Bagages : plafond de 1500 €

Extension Epidémies :

- Annulation pour maladie en cas d'épidémie/pandémie, refus d'embarquement suite à prise de température, en cas d'absence de vaccination devenue obligatoire (franchise de 10 % du montant des frais d'annulation avec un minimum de 50 € par personne).

Les frais d'annulation restant à votre charge vous seront remboursés par l'assureur, déduction faite de franchise éventuelle, des frais de dossier, de visa, des taxes portuaires et aéroportuaires et du montant des assurances. Ils sont calculés en fonction de la date de constatation médicale ou de l'événement qui entraîne l'annulation.

Cas Particuliers concernant les voyages à l'étranger

Dans le cas d'un billet d'avion émis à l'avance, que ce soit à votre demande ou en raison de la politique de certaines compagnies aériennes pour certains types de tarif, il sera facturé des frais d'annulation égaux à 100 % du prix du billet, quelle que soit la date de l'annulation.

L'Assurance Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement

La garantie de l'assuré prend effet dès le départ du séjour et cesse lors du retour du voyage. Les événements garantis par notre contrat souscrit pour vous auprès de Mutuaide Assistance sont :

- les frais de recherche et secours jusqu'à un plafond de 10 000 €,
- le rapatriement avec assistance en cas d'atteinte corporelle grave,
- les frais médicaux hors du pays de résidence,
- la prolongation de séjour (10 nuits maximum)
- l'avance de fonds à l'étranger,
- la prise en charge d'honoraires d'avocats à l'étranger jusqu'à un plafond de 5 000 €,
- la responsabilité civile vie privée à l'étranger
- ...

Extension Epidémies :

Frais hôteliers suite à mise en quarantaine (80 €/nuit – maxi 14 nuits)
Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
Frais médicaux sur place
Retour impossible suite à vol annulé par autorités ou compagnie aérienne (1000 €)
Frais hôteliers suite retour impossible (80 €/nuit – maxi 14 nuits)

L'Assurance Multirisques

Cette assurance reprend les garanties des assurances annulation et assistance rapatriement, elle est complétée par deux garanties :

Interruption de séjour : uniquement disponible dans la formule multirisques à 4.8 %.

La garantie de l'assuré prend effet dès le départ du séjour et cesse lors du retour du voyage.

Les événements garantis sont :

- l'interruption de séjour jusqu'à un plafond de 30 000 € par événement, ou d'activité 100 € par jour (maximum 3 Jours)

Retard de transport : uniquement disponible dans la formule multirisques à 4.8 %.

Si vous avez subi un retard de transport plus de 4 heures (avion, train, bateau), une indemnité avec plafond de 50 € par personne pour un retard de 4 à 8 h, de 100 € par personne pour un retard supérieur à 8 heures

Les indemnités sont cumulables si le retard est subi par le trajet aller, le trajet retour ou un trajet pendant le voyage.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de difficulté avec votre assistant si ces prestations ne couvrent pas les conditions ou les activités du voyage. Si des frais supplémentaires sont exposés de ce fait pour votre retour, nous nous réservons le droit de vous les facturer.

Pour les séjours à l'étranger, les participants possédant une assistance rapatriement personnelle devront remplir un formulaire et nous fournir une attestation de leur assurance. Il est notamment important de vérifier que votre destination ne fait pas partie des pays exclus.

Vérifiez notamment que vous possédez une garantie « frais de recherche et secours » avec un plafond suffisamment élevé. En particulier, les assurances des cartes bancaires couvrent l'assistance-rapatriement, mais les assurances des cartes bancaires de base (et certaines cartes bancaires haut de gamme) ne possèdent pas de garantie «frais de recherche et secours».

ESPACE EVASION

Agence de Voyages – IM.074.10.0036

Garantie financière : Groupama – 5, rue du Centre - 93199 NOISY LE GRAND Cedex

Assurance responsabilité civile professionnelle : MMA Mutuelles du Mans Assurances

–

Sarl SAGA – BP 54 – 69922 OULLINS Cédex